

# Compte-rendu AG 17/01/2026



## Ordre du jour / objectifs :

- Assemblée Générale Extraordinaire
  - Présentation des règles et rappel des distinctions AGE / AGO
  - Désignation du Président et du Secrétaire de séance
  - Délibération n°1 : Réduction de la taille du Conseil d'Administration
  - Délibération n°2 : Modification du statut de membre d'honneur
  - Délibération n°3 : Introduction de la procédure de destitution du Bureau
  
- Assemblée Générale Ordinaire
  - Désignation du Président et du Secrétaire de séance
  - Bilan moral de l'année écoulée
  - Rapport financier et trésorerie
  - Délibération n°4 : Approbation du bilan financier et quitus aux administrateur-ice-s
  - Délibération n°5 : Vote du tarif de l'adhésion 2026
  - Présentation et organisation des commissions 2026–2027
  - Modification du règlement intérieur
  - Délibération n°6 : Nomination des membres d'honneur
  - Délibération n°7 : Élection des membres du Conseil d'Administration

---

L'Assemblée Générale de l'association **Les Hammers** s'est tenue le **17 janvier 2021 à 14 h**, dans les locaux de Mandatory et en distanciel grâce à une réunion *Google Meet* . Elle s'est déroulée en deux temps distincts : une **Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)** suivie d'une **Assemblée Générale Ordinaire (AGO)**.

La séance a été ouverte par une introduction d'**Ethan**, qui a présenté et rappelé le règlement en vigueur au sein des locaux de Mandatory. Ensuite, **July\_Rose** a également rappelé la distinction entre l'AGO et l'AGE, cette dernière étant seule compétente pour toute modification des statuts ou pour la dissolution de l'association. Il a été précisé que l'objet principal de la séance d'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour était une modification statutaire.

Les modalités de vote ont ensuite été rappelées. L'ensemble des délibérations s'est tenu sur la plateforme **Balotilo**. Pour les personnes rencontrant des difficultés techniques, les votes ont été transmis à la secrétaire de séance, qui disposait d'un pouvoir discrétionnaire pour leur prise en compte. Les votes se sont déroulés de manière anonyme et les décisions ont été adoptées à la majorité relative des membres présents ou représentés.

Il a ensuite été procédé à la désignation du Président et du Secrétaire de séance par un vote à main levée parmi les personnes présentes.

À l'unanimité, ont été désignées :

- **Présidente de séance** : Julie « *July\_Rose* » Catherine-Bonnici, chargée du bon déroulement de l'Assemblée Générale ;
  
- **Secrétaire de séance** : Laetitia « *Thorina* » Romeu, chargée de la rédaction du présent compte rendu.



## Assemblée Générale Extraordinaire

### Délibération n°1 : Réduction de la taille du Conseil d'Administration

Il est rappelé qu'historiquement l'association comptait sept membres fondateurs. Afin d'éviter une majorité fondatrice, le Conseil d'Administration avait été fixé à huit postes de membres fondateurs, portant sa composition totale à quinze membres. Cette organisation s'est toutefois révélée disproportionnée au regard de la taille de l'association et peu efficiente, notamment en raison de difficultés récurrentes dans l'organisation des réunions ainsi qu'un sentiment de dilution des responsabilités.

À la suite de la démission d'un membre fondateur de son poste, le Conseil d'Administration de l'association compte désormais six membres fondateurs. La majorité absolue au sein de cette instance est, de ce fait, ramenée à 7 voix contre 6.

Conformément aux statuts en vigueur, le Bureau est resserré à cinq membres, à savoir :

- un Président ;
- un Secrétaire et un Secrétaire adjoint ;
- un Trésorier et un Trésorier adjoint.

Dans ce contexte, il est proposé de réduire la taille du Conseil d'Administration à **treize membres** afin d'en améliorer le fonctionnement et l'efficacité, laissant ainsi **quatre postes vacants** ce jour.

La résolution est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

#### Résultat du vote :

Pour : 51 voix  
Contre : 5 voix  
Abstentions : 6 voix

**La délibération est adoptée.**

**La réduction de la taille du Conseil d'Administration est validée.**



## Délibération n°2 : Modification du statut de membre d'honneur

Au cours de cette première année d'existence de l'association, plusieurs membres, hors membres du Conseil d'Administration, se sont particulièrement distingués par leur implication et leur engagement. Le Conseil d'Administration souhaite pouvoir leur rendre hommage en leur accordant le statut de membre d'honneur.

Actuellement, ce statut ne peut être attribué qu'après cinq années de services rendus notables, fréquents et documentés. Toutefois, compte tenu de la jeunesse de l'association, il est proposé de **supprimer ce délai**, afin de permettre d'accorder ce titre dès la première année de participation active. Les propositions de nominations restent soumises au Conseil d'Administration.

La résolution est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

### Résultat du vote :

Pour : 46 voix

Contre : 12 voix

Abstentions : 4 voix

**La délibération est adoptée.**

**La suppression du délai d'acquisition du statut de membre d'honneur est validée.**

## Délibération n°3 : Procédure de destitution du Bureau

Il est rappelé que, bien que non obligatoire, il est recommandé de prévoir une procédure de destitution du Bureau dans les statuts afin de renforcer les mécanismes de contrôle interne. Actuellement, les statuts en vigueur ne prévoient pas explicitement cette procédure.

Il est proposé d'introduire une procédure de destitution du Bureau dans les statuts, en tant que garde-fou, selon les modalités suivantes :

- une majorité des deux tiers des membres du Conseil d'Administration peut convoquer un Conseil d'Administration extraordinaire en vue de la destitution du Bureau ;
- la procédure de destitution concerne l'ensemble du Bureau ;



- les membres du Bureau peuvent solliciter eux-mêmes la destitution et prendre part au vote portant sur leur propre révocation.

Il est proposé la possibilité de **destituer le Bureau si les deux tiers des membres du Conseil d'Administration**, réunis en Conseil extraordinaire, **votent en faveur de la destitution**.

La résolution est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

**Résultat du vote :**

Pour : 55 voix  
Contre : 2 voix  
Abstentions : 5 voix

**La délibération est adoptée.**

**La possibilité de destituer le Bureau si les deux tiers du CA votent en faveur de la destitution est validée.**



## Assemblée Générale Ordinaire

Désignation du Président et du Secrétaire de séance par un vote à main levée parmi les personnes présentes.

À l'unanimité, ont été désignées :

- **Présidente de séance** : Julie « *July\_Rose* » Catherine-Bonnici, chargée du bon déroulement de l'Assemblée Générale ;
- **Secrétaire de séance** : Laetitia « *Thorina* » Romeu, chargée de la rédaction du présent compte rendu.

### Bilan moral - par la Présidente, July\_Rose

L'année écoulée a été une première année de construction et de structuration de l'association. De nombreux éléments restent perfectibles, mais une consolidation réelle de la communauté a été observée.

L'association compte actuellement **171 adhérents payants**.

Plusieurs événements majeurs ont marqué l'année, notamment deux déplacements IRL à Évry et à Berlin. Ces projets ont permis de renforcer l'existence et la visibilité de l'association. Des remerciements particuliers sont adressés aux personnes ayant assuré la conduite des minivans jusqu'à Berlin.

Des **watch parties** ont été organisées dans plusieurs villes : Lyon, Paris, Lausanne, Montpellier, Amiens, grâce à l'implication des référents par zone des watch parties. L'Association est ouverte à réaliser des watch parties dans de nouvelles villes, à condition qu'un adhérent se porte volontaire pour être le référent de cette zone.

Côté **compétitions**, un tournoi « Tourn'Hammy » sur Fall Guys a été organisé, remporté par MoMaN, avec un prix confectionné par Rime.

Le projet "PTDR", porté par Tibo, Bralos et Ularor, a réuni huit équipes. Malgré une organisation complexe et un manque d'organisateur, le tournoi a pu se tenir et a été un franc succès. L'équipe des Abeilles Rouges a remporté le tournoi, et a également eu un prix confectionné par Rime.

L'événement **ValoRose**, porté par Pinkk avec la participation de plusieurs membres de l'association, a permis de récolter **864 €** au profit de la Ligue contre le cancer du sein, illustrant l'engagement citoyen et solidaire de la communauté des Hammers.



Le projet **K'Hammer**, avec un fort taux de participation des membres, a connu une création puis une refonte estivale du serveur Minecraft. Des discussions sont en cours pour repenser son équilibre entre vanilla et moddé. Des lives ont été réalisés à cette occasion. L'accès est ouvert aux adhérents et à un invité, dans un esprit cohérent avec la communauté Minecraft.

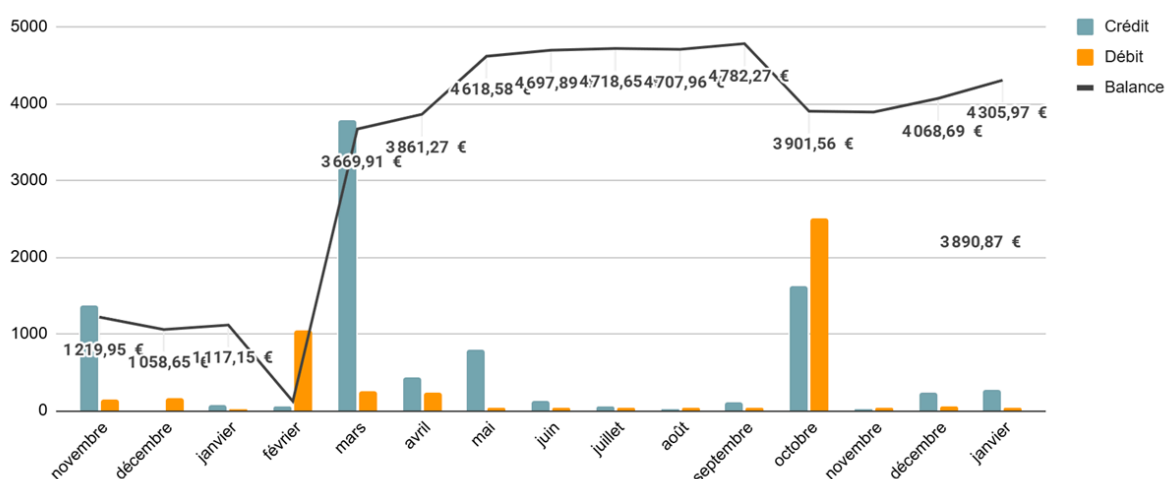
Un **partenariat fort avec MDR** a été mis en place autour du merchandising, incluant **des réductions et un flochage de maillots 2026** réservé aux adhérents. Cette initiative a renforcé la **confiance** entre MDR et l'association, et a favorisé l'adhésion de plusieurs personnes.

Au total, **83 flocages** ont été validés.

Au sein de l'association, des **points faibles** sont néanmoins identifiés : structuration des commissions, rigueur organisationnelle et retard sur la sortie du merchandising. Un fournisseur situé dans l'Ain est prêt à accompagner l'association, mais des difficultés graphiques ont retardé le projet. Le sujet sera prioritaire dès février, avec une volonté de sécuriser le modèle économique (précommandes, absence de vente à perte, possibilité de ventes IRL).

Enfin, une meilleure structuration est nécessaire en vue des années 2026 - 2027, il est mentionné que des réunions sont prévues avec les responsables de commissions.

## Bilan financier - par la Trésorière, Pinkk



Le retour sur la première année de l'association se découpe en quatre périodes : de novembre 2024 à février 2025, de mars à juin 2025, de juillet à septembre 2025, et d'octobre 2025 à janvier 2026.

La première période, correspondant à la création de l'association et à l'ouverture du compte bancaire, est marquée par une majorité de dons et de pré-adhésions, ces dernières s'élevant à 1 292 €. Les principaux débits concernent l'ouverture et la gestion du compte. Le solde de décembre 2024



s'établit à 1 058,65 €, tandis que celui de février 2025 est de 124,19 €. Cette différence s'explique principalement par l'avance versée pour les places du Challenger's Day.

La seconde période se caractérise par une forte hausse de la trésorerie, liée à la vente de places pour les Challenger's Days et à l'ouverture des adhésions payantes.

L'activité baisse durant la troisième période en raison de la période estivale, mais plusieurs projets sont néanmoins réalisés, tels que la création de bâches et de cartes de visite.

La quatrième période est marquée par les dépenses qui augmentent avec le déplacement à Berlin, partiellement compensé par la vente de billets.

Le total des entrées pour l'année s'élève à 8 966,42 €, tandis que les dépenses atteignent 4 660,45 €, les déplacements représentant environ 70 % de ces dépenses. Au 14 janvier 2026, la trésorerie de l'association s'élève à **4 305,97 €**, permettant d'aborder l'année 2026 de manière sereine.

Il est rappelé que, conformément au statut d'association loi 1901, aucun dividende ne peut être reversé aux membres. Les adhésions doivent représenter au moins 50 % des crédits de l'association. En cas de succès important du merchandising, une fiscalité spécifique pourrait s'appliquer au-delà d'un seuil annuel de 80 011 € hors taxes.

## Délibération n°4 : Validation du budget

	janvier 2026	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
<b>Solde net</b>	4 305,97 €	7 263,08 €	7 711,09 €	8 547,20 €	8 653,51 €	9 195,91 €	9 185,22 €	9 154,53 €	9 123,84 €	9 118,65 €	7 990,46 €	8 289,77 €
<b>Recettes</b>	2 987,60 €	478,50 €	866,80 €	137,00 €	55,59 €	20,00 €	- €	- €	25,50 €	137,50 €	330,00 €	285,50 €
Donations	705,1	82,5	63,8	- €	28,59	- €	- €	- €	5,50 €	27,50 €	- €	5,50 €
Adhésion annuel	2 282,50 €	396,00 €	803,00 €	137,00 €	27,00 €	20,00 €	- €	- €	20,00 €	110,00 €	330,00 €	280,00 €
<b>Recettes ponctuelles</b>	- €	- €	- €	- €	517,50 €	- €	- €	- €	- €	1 265,00 €	- €	- €
Vente de billets Berlin					517,50 €					1 265,00 €		
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 987,60 €</b>	<b>478,50 €</b>	<b>866,80 €</b>	<b>137,00 €</b>	<b>573,09 €</b>	<b>20,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>25,50 €</b>	<b>1 402,60 €</b>	<b>330,00 €</b>	<b>285,50 €</b>
<b>Charges fixes / abonnements</b>	30,49 €	30,49 €	30,69 €	30,69 €	30,69 €	30,69 €	30,69 €	30,69 €	30,69 €	30,69 €	30,69 €	30,69 €
Frais bancaires / esprit association	11,30 €	11,30 €	11,50 €	11,50 €	11,50 €	11,50 €	11,50 €	11,50 €	11,50 €	11,50 €	11,50 €	11,50 €
Assurance	19,19 €	19,19 €	19,19 €	19,19 €	19,19 €	19,19 €	19,19 €	19,19 €	19,19 €	19,19 €	19,19 €	19,19 €
<b>Dépenses ponctuelles</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 500,00 €	- €	- €
Déplacement Berlin										2 500,00 €		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>30,49 €</b>	<b>30,49 €</b>	<b>30,69 €</b>	<b>30,69 €</b>	<b>30,69 €</b>	<b>30,69 €</b>	<b>30,69 €</b>	<b>30,69 €</b>	<b>30,69 €</b>	<b>2 530,69 €</b>	<b>30,69 €</b>	<b>30,69 €</b>
Balance	2 957,11 €	448,01 €	836,11 €	1 063,31 €	542,40 €	-10,69 €	-30,69 €	-30,69 €	-5,19 €	-1 128,19 €	299,31 €	254,81 €
<b>SOLDE</b>	<b>7 263,08 €</b>	<b>7 711,09 €</b>	<b>8 547,20 €</b>	<b>8 653,51 €</b>	<b>9 195,91 €</b>	<b>9 185,22 €</b>	<b>9 154,53 €</b>	<b>9 123,84 €</b>	<b>9 118,65 €</b>	<b>7 990,46 €</b>	<b>8 289,77 €</b>	<b>8 544,58 €</b>

Le budget 2026 est établi avec prudence, sur la base des données de 2025 majorées de 10 %, en tenant compte des pics habituels d'adhésion, notamment en janvier et en mars.



L'Assemblée Générale est invitée à approuver :

- le **bilan financier** et le **compte de l'exercice** couvrant la période mars 2025 - janvier 2026 ;
- l'ensemble des **opérations traduites dans ces comptes**.

Par ce vote, les membres donnent également **quitus aux administrateur-ice-s** pour leur gestion au cours de l'année écoulée.

La résolution est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

**Résultat du vote :**

Pour : 51 voix  
Contre : 3 voix  
Abstentions : 10 voix

**La délibération est adoptée. Le budget est approuvé.**

## Délibération n°5 : Cotisation 2026

Il est proposé de valider l'un des trois tarifs d'adhésion proposés.

- Tarif 01 : 20€ pour les majeurs, et 16€ pour les mineurs, étudiants et personnes hors de l'emploi (sur justificatif)
- Tarif 02 : 25€ pour les majeurs, et 20€ pour les mineurs, étudiants et personnes hors de l'emploi (sur justificatif)
- Tarif 03 : 30€ pour les majeurs, et 24€ pour les mineurs, étudiants et personnes hors de l'emplois (sur justificatif)

La résolution est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

**Résultat du vote :**

Tarif 01 : 16 voix  
Tarif 02 : 33 voix  
Tarif 03 : 9 voix  
Abstentions : 2 voix

**Une erreur a été commise à l'oral en prononçant le tarif 01 adopté, mais après vérification des résultats, le tarif 02 est adopté.**

**Le tarif 02 à 25€ pour les majeurs, et 20€ pour les mineurs, étudiants et personnes hors de**



**l'emploi est validé.**

## Commissions et engagement des membres

Les commissions sont ouvertes à l'ensemble des membres de l'association, à l'exception notable de la commission disciplinaire, réservée aux membres du Conseil d'Administration. La participation aux commissions constitue un engagement concret que chaque membre prend envers l'association et les responsables de commission. Bien que la vie personnelle reste prioritaire, il est essentiel que chaque membre impliqué dans un projet puisse l'accompagner jusqu'à son terme. Cette implication garantit non seulement la réussite des projets, mais contribue également à la cohésion et au bon fonctionnement de l'association. Chaque commission repose donc sur la responsabilité et la constance de ses membres pour mener à bien ses missions.

### Présentation des commissions 2026 - 2027

La **commission événementielle** est présentée par Rime, Responsable depuis novembre 2024. Elle est chargée de l'organisation des tournois, des déplacements et des watch parties.

Au cours de l'année, la commission a réalisé :

- **Deux tournois « Tourn'Hammy »**, dont certaines phases ont été diffusées sur la chaîne Twitch de l'association :
  - Premier tournoi sur **Valorant**, avec une trentaine de participants ;
  - Tournoi sur **Fall Guys**, avec 28 participants
- **Tournois Sutom** : chaque compétition dure 7 jours. Deux éditions ont été organisées :
  - 1er janvier : 41 participants
  - 1er juillet : 34 participants

Pour chaque tournoi, un trophée a été remis aux vainqueurs.

Ces événements permettent de mettre en valeur l'association, de fédérer de nouveaux participants et de favoriser l'amusement collectif. Un privilège est accordé aux adhérents, puisque la création d'équipe nécessite généralement un nombre minimum d'adhérents, ou les places sont attribuées en priorité aux membres adhérents.

La commission est également responsable de l'organisation des déplacements vers les événements physiques, tels que le Challenger's Day à Évry et l'Ascension à Berlin. Après la présentation par Rime, Olaris et NitsuG ont pris la parole pour détailler ces deux événements. Bralos a ensuite présenté l'un des tournois majeurs de l'année, PTDR.



La **commission communication** est présentée par Pinkk, en l'absence d'Aurélie - responsable de la commission.

La commission comprend plusieurs sous-commissions :

- **Sous-commission « wording »** : chargée du contenu sur les différents réseaux sociaux
- **Sous-commission vidéo** : gérée par Pinkk, en charge des productions vidéo telles que les vlogs, les best-of, etc. Remerciements particuliers à **Sato** et **Souris Féroce** pour leur contribution importante à ces productions.

La commission a également présenté ses **besoins futurs**, qui incluent :

- le **graphisme**,
- le **montage photo et vidéo**,
- le **renforcement des équipes** pour soutenir l'ensemble des activités de communication.

La **commission CSI**, dirigée par NitsuG, assure un travail de fond important sur l'aspect programmation et développement des outils du Discord de l'association. Elle permet notamment d'automatiser certains processus afin de faciliter la gestion et le bon fonctionnement des activités. Elle a aussi sous sa tutelle les aspects techniques du site internet de l'association.

La **commission commerce et merchandising**, sous la responsabilité de July\_Rose, se concentre sur la création de produits destinés aux supporters, tels que des écharpes, des tambours ou des vestes. Toutes les réalisations respectent les accords passés avec Mandatory afin d'éviter toute concurrence directe et de garantir la cohérence avec les partenaires existants.

Enfin, la **commission modération**, bien que non détaillée lors de l'Assemblée, joue un rôle essentiel en assurant la modération des espaces de communication de l'association, comme le Discord et la chaîne Twitch. Son objectif est de maintenir une bonne entente et un climat respectueux entre les membres.



## Modification du règlement intérieur

Il est proposé d'entériner les modifications du règlement intérieur votées par le CA au cours de l'année, notamment :

- **CA du 13/05/2025 : article 6**
  - « Le montant maximal des biens considérés comme « petit matériel » pour lesquels le/la président.e peut valider une facture de manière autonome est actuellement fixé à 75€ » au lieu de 149€ auparavant.
- **CA du 26/06/2025 : article 6**
  - « Tout membre du conseil faisant l'objet d'une sanction disciplinaire, qu'il s'agisse d'une suspension ou de toute autre mesure disciplinaire, sera réputé ne plus pouvoir exercer ses fonctions de manière exemplaire et, par conséquent, ne pourra plus représenter l'Association et ses adhérents. De fait, il sera exclu du Conseil d'Administration. »

**Résultat du vote :**

Pour : 52 voix  
Contre : 1 voix  
Abstentions : 4 voix

**La délibération est adoptée.**

**Les deux modifications du Règlement intérieur sont entérinées.**



## Délibération n° 6 : Nomination de membres d'honneur

Il est proposé de nommer membres d'honneur :

- Ender, pour ses déplacements effectués seul (Grenoble / Lyon à Berlin) ;
- Ularor, pour son investissement massif en développement (plus de 450 heures sur PTDR, CSI et outils pour le Tourn'Hammy).

### Résultat du vote :

Les deux : 37 voix  
Aucun des deux : 7 voix  
Ularor : 6 voix  
Ender : 0 voix

**La délibération est adoptée.**

**Les membres Ender et Ularor obtiennent le statut de membre d'honneur.**

Une proposition a été avancée visant à **identifier les membres d'honneur sur le site internet LesHammers**, afin de mettre en lumière le travail et les actions de ceux qui détiennent ce statut. Cette initiative permettrait de valoriser leur engagement et de renforcer la reconnaissance au sein de la communauté.



## Délibération n° 7 : Élection des membres du Conseil d'Administration

Chaque candidat dispose d'environ cinq minutes de présentation.  
Les administrateurs sont élus pour deux ans, avec un renouvellement par moitié l'année suivante.

Les candidat.e.s au CA pour 2026 - 2027 sont :

- Amaryllis
- Bastos
- Bralos
- Breongard
- Jitaross
- Olaris
- Proconsol
- RafaelpTV
- Ularor

### Résultat du vote :

Ularor : 36 voix  
Bralos : 35 voix  
Breongard : 29 voix  
Bastos : 26 voix  
RafaelpTV : 24 voix  
Olaris : 23 voix  
Jitaross : 18 voix  
Amaryllis : 16 voix  
Proconsol : 10 voix

**Les membres Ularor, Bralos, Breongard et Bastos rejoignent le CA 2026 - 2027.**

**Les autres membres sont sur la liste d'attente en cas de désistement, ou autre raison.**

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.

Pour extrait certifié conforme, le 26/01/2025.

- Julie « *July\_Rose* » Catherine-Bonnici, Présidente.

- Laetitia « *Thorina* » Romeu, Secrétaire.